

## Soutien du Ministère

### Plan d'action

- Pour faciliter la mise en œuvre du service, le Ministère s'est entendu avec ses partenaires des commissions scolaires sur un **plan d'action** d'une durée de trois ans. Les objectifs de ce plan sont les suivants :
  - favoriser la compréhension du service, tel que présenté dans le cadre ministériel;
  - soutenir les différents responsables pour qu'ils accompagnent adéquatement leur milieu.

Ce plan comprendra diverses actions : diffusion d'**information**, création d'un **comité de suivi**, animation de **sessions de formation** pour les responsables de la mise en œuvre du service dans les commissions scolaires, etc.

### Plan de perfectionnement

- Les commissions scolaires peuvent compter sur le **plan triennal de perfectionnement** qui est en cours depuis un an et auquel une somme totale non récurrente de 1,5 M\$ est consacrée. Entre les mois de juin et de septembre de chaque année, les commissions scolaires sont informées des sommes qu'elles obtiennent à cet effet ainsi que des modalités de l'allocation.

### Cadre ministériel

- Les commissions scolaires ont à leur disposition le cadre ministériel intitulé *Pour approfondir sa vie intérieure et changer le monde* (32-5405) publié l'an dernier pour définir le service. Les perspectives générales données au service dans ce document sont largement acceptées. Elles constituent la référence ministérielle pour orienter le service. Certains aspects du document seront mis à jour au cours de l'année 2002-2003, soit dans des documents d'information, soit à l'occasion de sessions.

### Suivi annuel

- Dans le but d'améliorer progressivement le service, avec la collaboration des commissions scolaires, le Ministère effectuera un **suivi annuel de sa mise en œuvre**, sur le plan des ressources humaines qui y seront affectées et celui de son organisation.